



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

L'APPEP : qui sommes-nous ?

Depuis 1947, l'APPEP est **l'association de tous les professeurs de philosophie qui veulent défendre par l'action collective l'enseignement de leur discipline et obtenir pour lui les meilleures conditions d'exercice.**

L'APPEP agit pour que les professeurs aient des services décents dès leur année de stage, pour que les élèves bénéficient d'un horaire suffisant, pour que la philosophie soit aussi présente que possible dans l'ensemble des formations aux métiers de l'éducation, pour que se crée une meilleure communication et une solidarité entre enseignants du Supérieur et du Secondaire.

C'est, par exemple, grâce à la ténacité de l'APPEP que l'horaire de philosophie est en terminale générale de 4 heures, au lieu de 3 comme la réforme de 2020 le prévoyait au départ. L'APPEP a également obtenu une réduction du nombre de notions au programme par rapport au projet initial.

L'APPEP est indépendante et pluraliste. Elle défend le libre enseignement de la philosophie dans le cadre des principes de la République. Elle veut cet enseignement à l'abri des pouvoirs et des pressions. Les principes de laïcité et de liberté pédagogique sont des moteurs de son action.

Pour adhérer, il suffit d'enseigner ou d'avoir enseigné la philosophie dans un établissement public ou privé sous contrat, quel que soit son statut (titulaire, stagiaire, contractuel), dans le Secondaire ou dans le Supérieur.

L'adhésion donne notamment un **accès gratuit à Cairn.info**, portail permettant de consulter l'immense majorité des revues francophones dans les différents champs des sciences humaines et sociales.

Le coût de l'adhésion est peu élevé : de 15 € à 35 €, selon l'indice, pour l'année scolaire.

[Vous pouvez adhérer ici.](#)

[Pour connaître les statuts de l'APPEP, cliquez sur ce lien.](#)

Nos actions

L'APPEP exerce une **veille permanente** sur toutes les mesures touchant de près ou de loin à l'enseignement de la philosophie. Elle fait connaître **les besoins, les constats et les analyses des professeurs de philosophie**, que ce soit par des prises de positions publiques ou dans le cadre de rencontres avec des interlocuteurs institutionnels (ministère, rectorats, inspection, etc.).

L'APPEP, notamment à travers ses Régionales, est **un vecteur de solidarité et de protection contre les effets de l'isolement**. Elle alerte sur les situations particulières et défend les enseignants mis en cause dans l'exercice de leur métier.

L'APPEP mène des **consultations régulières auprès de l'ensemble de la profession**. La synthèse de son enquête annuelle garantit la fiabilité et la pertinence de ses positions.

L'APPEP organise également des **colloques** pour prendre part à la réflexion sur l'enseignement de la philosophie. Elle s'est emparée de la question de la spécialité HLP dans le cadre d'un colloque à l'ENS à l'automne 2025. Un colloque sur l'unité de l'enseignement de la philosophie dans le Secondaire et le Supérieur est en cours de préparation pour octobre 2027.

Consultez [ici](#) les synthèses des enquêtes récentes.

Consultez les [actes du colloque](#) sur HLP dans le numéro 76-2 de L'enseignement philosophique.

L'APPEP est également un espace d'échange de pratiques pédagogiques et de recherche philosophique ouvert à tous.

L'enseignement philosophique, sa revue trimestrielle référencée par Cairn, est accessible aux adhérents à tarif préférentiel. La publication dans ses pages est ouverte à tous les enseignants, du Secondaire comme du Supérieur, notamment pour la rubrique « le métier » et pour les numéros thématiques. Des appels à contributions sont publiés très régulièrement.

Consultez le site de l'APPEP pour savoir comment [accéder à la revue](#) et comment [y publier](#).

L'APPEP organise régulièrement des **rencontres par visioconférence entre ses adhérents et un chercheur** qui vient présenter un objet d'étude susceptible d'éclairer un aspect des programmes de philosophie.

L'APPEP se tient au plus près du travail de chacun à travers **ses Régionales**, qui organisent colloques et rencontres, qui conseillent les collègues et qui veillent, autant que possible, à la qualité des conditions d'enseignement dans les établissements,

L'APPEP organise chaque année le **Prix lycéen du livre de philosophie**, en partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, pour inciter les élèves à lire des ouvrages de philosophie contemporaine, susciter des échanges sur des questions actuelles et entretenir des liens avec les auteurs philosophiques contemporains.

Quelles sont les positions actuelles de l'APPEP ?

L'APPEP défend ou exige en particulier, conformément aux directions décidées annuellement en Assemblée générale :

- **Une hausse du coefficient** de 8 à 10 en voie générale et de 4 à 6 en voie technologique.
- **Le dédoublement garanti nationalement** (et non laissé à l'arbitrage local) **de la 2^e heure en terminale technologique**.
- L'intégration d'une **heure de concertation hebdomadaire** dans le service des professeurs en charge d'HLP.
- Un bilan de l'enseignement de la spécialité **HLP** et l'ouverture de nouvelles perspectives, en particulier pour l'épreuve.
- **Un système de pondération empêchant qu'un professeur de philosophie ait plus de 130 élèves**.
- Une **titularisation facilitée des contractuels** par une meilleure formation au métier et aux concours, par un soutien aligné partout sur les meilleures pratiques académiques.
- Une **épreuve de philosophie** 10 jours avant les épreuves de spécialité, pour une correction en toute sérénité.

- Contre la pression du contrôle continu, le **retour à un bac composé d'épreuves nationales, terminales et anonymes**.
- Le maintien de la **philosophie dans les formations du supérieur** partout où elle est présente.
- La présence de la philosophie dans la **formation de tous les enseignants**.
- Une meilleure représentativité des professeurs de philosophie en BTS et dans les CPGE scientifiques.

Consultez [ici](#) les motions des dernières Assemblées générales de l'APPEP.

Adhérez à l'APPEP en ligne ou par voie postale

Pour **soutenir ses combats et participer à leur définition** : une association ne peut œuvrer qu'à la mesure du nombre de ses adhérents.

Pour **sortir de l'isolement, vous tenir informés** de ce qui touche à l'enseignement de la philosophie, pour **trouver des interlocuteurs, échanger régulièrement avec vos collègues** *via* la liste électronique de l'APPEP ou lors des réunions qu'elle organise.

Pour **accéder gratuitement à la revue *L'Enseignement philosophique*** en format numérique.

Pour **bénéficier de l'offre exceptionnelle faite par Cairn** à tous les adhérents de l'APPEP : l'accès gratuit à l'intégralité des revues, des magazines et des livres publiés sur la plateforme.

Pour tout renseignement supplémentaire : contact@appep.net